



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	36	Suffrages exprimés :	48
Absents :	19	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	12	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSIE Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée

M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-178	MEDIATHEQUES – Approbation de la convention de mise à disposition d’un enseignant du premier degré au sein du réseau des médiathèques
-------------	--

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code général de la Fonction Publique ;*
- *Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*
- *Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relative à l'organisation académique ;*
- *Vu la circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025 ;*
- *Vu l'avis du comité social territorial en date du 2 octobre 2025.*

Dans le cadre du dispositif d’accompagnement spécifique mis en place pour les personnels de l’Éducation Nationale, l’académie d’Aix-Marseille propose la mise à disposition d’un professeur des écoles auprès des médiathèques intercommunales.

Cet agent, placé en poste adapté de courte durée, sera accueilli pour une période d’un an au sein du réseau des médiathèques, dans l’objectif de découvrir un nouvel environnement professionnel et d’explorer un nouveau métier.

Cette période permettra à l’enseignant engagé dans une démarche de reconversion, de finaliser son projet professionnel et de préparer les concours de la fonction publique territoriale. D’autre part, sa présence, entièrement prise en charge par l’administration d’origine, viendra renforcer et enrichir les équipes des médiathèques intercommunales.

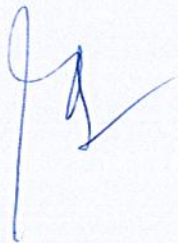
La mise à disposition est réalisée à titre gratuit. Ses modalités sont précisées dans la convention jointe, conclue entre LMV Agglomération et l’académie d’Aix-Marseille.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la mise à disposition entrante d’un agent de l’Education Nationale dans les conditions fixées ci-dessus ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gratuit, ci-annexée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET



